

FORCE ET FAIBLESSE DES CHRETIENS
SUR LE PLAN DE LA DOCTRINE

R.HOUBEN

Remarques préalables.

- 1°) Suivant l'intitulé de ce rapport aussi bien que du questionnaire préparatoire au Congrès il faudrait pouvoir décrire ici la doctrine qu'en les diverses matières mentionnées au questionnaire des chrétiens ou les différents groupes de chrétiens préconisent dans les pays envisagés.

En fait le champ de nos investigations est beaucoup plus limité : les éléments dont nous disposons concernent exclusivement la doctrine du parti politique qui dans chaque pays est affilié aux N.E.I. ou apparenté au groupe national des N.E.I.

A défaut d'éléments nous ne pourrions donc prendre en considération ni les programmes d'autres partis chrétiens existant dans certains pays, ni la doctrine préconisée par des groupements chrétiens professionnels ou culturels. A fortiori n'avons-nous pas à nous pencher sur différents programmes de tendance libérale ou même marxiste auxquels souscrivent des chrétiens plus ou moins nombreux. Ce sont les réponses au questionnaire qui nous l'apprennent.

- 2°) Il ne faut pourtant pas, semble-t-il, regretter pour l'instant cette limitation du sujet abordé. Le cadre demeure encore très large et les attitudes envisagées très importantes. En effet les partis dont la doctrine est en cause sont de grands partis qui dans leur ensemble constituent une force chrétienne puissante dans l'Europe. Il est utile que leurs programmes puissent être confrontés et que puissent être recherchées leur faiblesse et leur force sur le plan doctrinal afin de se mieux connaître, de s'enrichir mutuellement et d'améliorer une indispensable coopération.

Cependant même à l'égard de cette confrontation des attitudes doctrinales à laquelle il faudrait ici procéder il faut encore faire des réserves. La politique est action; les programmes des partis s'élaborent en vue des problèmes à résoudre. Le silence sur un point n'implique pas nécessairement absence de doctrine; il peut indiquer l'absence de problèmes, tout au moins de problèmes concrets, objets

./...

d'efforts politiques. L'identité d'une expression ne signifie pas nécessairement identité de conception; nous en rencontrerons un exemple frappant. Par contre la diversité d'expression peut couvrir l'identité de conception, mais la vérification en est malaisée.

L'auteur de ce rapport plaide ainsi à l'avance les circonstances atténuantes pour les insuffisances et les erreurs de son exposé.

- 3°) Enfin, une constatation pour clore ces remarques préliminaires : il semble bien résulter des réponses fournies que les partis, dont nous aurons à examiner la doctrine, sont composés de catholiques tantôt exclusivement ou presque exclusivement tantôt dans une très large majorité. La description de ce fait relève du rapport sur l'organisation des chrétiens. Il nous suffit de le noter comme un élément certainement important de la détermination des doctrines.

I. - POINTS POSITIFS COMMUNS.

Recherchons d'abord ce que les programmes ont de commun tant en ce qui concerne l'attitude politique générale qu'en ce qui regarde des secteurs particuliers. Ceci nous amènera à dégager les éléments de force sur le plan doctrinal et, dans une certaine mesure, sur le plan de l'action.

A. - Position politique générale.

- 1°) Les différents programmes ont le bien commun pour objectif et poursuivent le bien-être général.

Ils ne visent point la défense des intérêts d'un groupe particulier ou d'une classe sociale déterminée. Cependant existe le souci d'aider spécialement les petits, les faibles, tous ceux qui ont besoin de quelque protection.

Aussi est-il fait appel à la collaboration des personnes de tous les milieux et de toutes les classes, en vue de poursuivre ensemble le bien commun conformément à la doctrine préconisée.

- 2°) Il est fait appel aussi à toutes personnes qui veulent souscrire au programme indépendamment de leurs opinions religieuses.

- 3°) Les programmes établissent une doctrine propre impliquant fondamentalement la reconnaissance de la valeur de la personne humaine, le respect de ses droits et libertés, la défense de la civilisation occidentale chrétienne, des mœurs et de la culture nationales en tant qu'expressions humainement

précieuses de cette civilisation. (1)

Ils rejettent le libéralisme, comme le marxisme, la liberté sans frein et la lutte économique désordonnée comme la lutte des classes, l'un et l'autre s'avérant fatal aux libertés effectives et au bien commun.

Ils poursuivent la sauvegarde de la communauté contre le communisme, particulièrement destructeur des libertés et de la civilisation chrétienne.

4°) Ils préconisent la démocratie et adhèrent au pluralisme.

B.- Points de programme concrets.

1°) Libertés et droits de la personne.

a) Les programmes rappellent les libertés démocratiques traditionnelles (liberté d'opinion et de son expression, liberté de culte, liberté d'association et de réunion, liberté d'aller et de venir, liberté du travail..) tout en estimant que la nation et les citoyens doivent être protégés contre l'emploi abusif possible de certaines libertés. (2)

b) Ils veulent le respect de la propriété privée, source de liberté et de sécurité et élément de stabilité de la famille.

Aussi préconisent-ils une politiques tendant à généraliser les bienfaits de la propriété notamment en favorisant l'épargne et en facilitant l'acquisition de la maison familiale.

Ils soulignent cependant les obligations qui résultent de la propriété, estiment qu'il convient de réprimer les abus et d'empêcher notamment que la propriété soit employée à l'asservissement d'autrui.

(1) Tous préconisent ces principes encore que d'aucuns y fondent leur doctrine tandis que d'autres remonteront plus haute et iront plus loin notamment dans la justification de ces valeurs, la reconnaissance des droits de l'église, la promotion de la vie spirituelle et religieuse. Mais ceci est une autre question à laquelle nous reviendrons.

(2) Les programmes apparaissent au contraire fort prudents à l'égard des "droits sociaux" : droit au travail, droit au minimum vital, droit à la sécurité sociale, droit à l'enseignement.

La question est passée sous silence ou abordée avec grande réticence.

Voyez notamment : Düsseldorf Seitsätze der C.D.U.-C.S.U. p.25 et "Algemeen Staatskundig Program der K.V.P.", n° 35 concernant le droit au travail. ./...

2°) L'Etat et les entités restreintes.

Les programmes insistent sur les tâches respectives de l'Etat et des entités (sociétés, communautés) plus restreintes. En général ils y reviennent à diverses reprises, en traitant les différents secteurs où la question se pose.

- a) Implicitement l'idée de l'Etat libéral, passif est repoussée.

Le rôle attribué à l'Etat est important. D'abord, il est le gardien du bien commun : il doit remplir les missions que celui-ci exige et qu'il est seul à pouvoir remplir; il doit prendre les mesures et créer les cadres permettant aux personnes et aux sociétés de développer leur activité; il doit orienter vers le bien commun l'ensemble des efforts; il doit réprimer les abus, sauvegarder les droits de chacun, protéger les faibles.

Ensuite il doit intervenir à titre supplétif lorsque les citoyens ou les entités subordonnées demeurent en défaut de remplir leurs fonctions.

- b) Mais l'Etat doit reconnaître ces entités subordonnées et leur laisser les fonctions qui leur incombent. En vertu du principe de subsidiarité, il ne doit point attirer à lui ce qui peut être fait par elles.

Sur le plan politique et suivant que la structure du pays le comporte, les programmes préconisent l'autonomie des communes, des provinces, des cantons, des pays.

Toujours on insiste sur les tâches importantes qui, sur le plan économique et social, appartiennent naturellement aux communautés professionnelles.

On souligne les responsabilités premières de ces diverses communautés politiques ou professionnelles, et la nécessité de laisser pratiquer au sein de celles-ci l'entraide première, le "faire par soi-même" "Selbsthilfe" "Selbstverwaltung" "het zelf doen".

3°) La famille.

Si importantes que soient les entités qui viennent d'être mentionnées, les programmes constatent cependant que la première des sociétés naturelles est la famille, dont ils veulent voir reconnaître les droits et les devoirs. Il faut promouvoir sa stabilité par le respect des liens du mariage et des droits des parents.

./...

Il faut poursuivre son bien-être par une préoccupation familiale constante qui trouvera son expression en différents domaines : régimes d'allocations familiales, exemptions fiscales, protection du patrimoine familial, mesures tendant à améliorer le logement et à faciliter l'acquisition de la maison, encouragement des soins de santé.

4°) Enseignement.

Les chrétiens apparaissent particulièrement attentifs au problème de l'enseignement; les programmes traduisent les soucis de luttes scolaires actuelles ou le souvenir encore vivace de luttes scolaires passées.

- a) Ils soulignent d'abord les droits des parents en matière d'éducation et d'enseignement;
- b) Ils veulent qu'existent et puissent se développer des écoles offrant aux parents toutes garanties au point de vue de l'idéologie chrétienne et de la formation religieuse;
- c) Ils préconisent le principe de la liberté d'initiative en matière d'enseignement ce qui n'exclut pas l'acceptation de situations de fait autres mais offrant les garanties voulues;
- d) Ils reconnaissent à l'Etat et aux pouvoirs publics le droit de créer des écoles dans la perspective du bien commun;
- e) Compte tenu de la réserve exprimée plus haut concernant l'exercice de l'initiative libre, ils veulent que les pouvoirs publics assurent la viabilité des écoles libres qui doivent par contre répondre à des conditions de qualité dont l'observation doit être contrôlée;
- f) Ils désirent que l'accès aux études, au-delà de l'enseignement obligatoire, soit facilité à ceux qui ont les aptitudes voulues mais ne disposent pas des moyens financiers nécessaires.

5°) Politique sociale.

Cette expression est prise ici dans un sens très large.

Les programmes préconisent une politique tendant au bien-être général et à la coopération sociale et dont les principaux aspects communs paraissent être les suivants :

- a) Une politique sociale de bien-être doit être portée par une politique économique d'expansion assurant l'accroissement des biens disponibles;

- b) Cette politique doit avoir notamment pour objectifs : l'augmentation du niveau de vie et donc des revenus réels du travail et de la sécurité d'existence; la multiplication de la propriété par l'encouragement de l'épargne et particulièrement de l'acquisition de la maison familiale; l'amélioration des conditions de logement; la protection de la santé;
- c) Le travail indépendant est le plus favorable à l'épanouissement de la personne; les entreprises de dimensions réduites mais saines sont de grande valeur pour l'économie générale;

Il convient donc de prévenir l'étouffement des classes moyennes et de les protéger contre d'abusives tendances à la concentration. Il faut soutenir les efforts des petites exploitations, économiquement saines, qu'elles soient artisanales, commerciales ou agricoles, à se maintenir et à se développer;

- d) En faveur des travailleurs salariés, il sera fixé des salaires minima. Les barèmes de salaires seront établis dans le cadre professionnel par voie de conventions collectives ou à l'intervention d'organismes paritaires;
- e) L'organisation professionnelle, fondée sur la reconnaissance légale des communautés naturelles de travail, favorisera la paix sociale, permettra aux professions de remplir leurs tâches et assurera la coopération sociale et économique entre les divers éléments de la vie professionnelle.

Les conseils d'entreprise assureront la collaboration entre employeur et travailleurs sur le plan de l'entreprise.

Il faut rechercher les moyens appropriés d'associer les travailleurs à la gestion de l'entreprise et à la répartition de la richesse produite par celle-ci. Les tentatives faites en ce sens sont à encourager.

Ainsi seront augmentées en faveur du salarié les possibilités de faire valoir ses capacités; sa situation humaine sera autant que possible rapprochée de celle du travailleur indépendant;

- f) La poursuite de la sécurité d'existence des travailleurs salariés exige un système d'assurances sociales. Celles-ci seront établies dans le cadre professionnel; la responsabilité première et la gestion en appartiennent normalement aux professions.

Il faut éviter la concentration des assurances sociales aboutissant à un gigantisme nuisibles aux relations humaines.

En faveur des classes moyennes il faut les assurances sociales répondant à leurs nécessités et suivant des modalités appropriées.

6°) Politique économique.

En la matière les chrétiens se situent en quelque sorte entre le libéralisme et le marxisme, les rejetant l'un et l'autre; leurs manifestes et programmes le soulignent, souvent avec insistance.

Ils recherchent un juste équilibre entre les tâches de l'entreprise, de la profession et de l'Etat. De leurs prises de position parfois largement développées et toujours nuancées on peut cependant déduire une attitude commune qui paraît pouvoir être caractérisée comme suit :

- a) L'objectif de la vie économique est le bien-être de l'homme. La politique économique doit être commandée par les objectifs humains et sociaux;
- b) La vie économique appartient essentiellement à la libre initiative. Celle-ci doit donc en principe être respectée : Une grande souplesse, une saine concurrence, la libre formation des prix sont souhaitables.
Il faut rejeter le dirigisme économique bureaucratique;
- c) L'Etat a cependant un rôle important à remplir. Le bien commun constitue le critère de son intervention; il doit agir chaque fois que le commande l'intérêt général mais seulement dans la mesure où celui-ci l'exige.

Il doit orienter l'ensemble des efforts dans la perspective du bien commun, accomplir les tâches qu'il est seul à pouvoir remplir, agir supplétivement lorsque l'initiative privée ou les professions demeurent en défaut.

Il doit réprimer les abus et notamment protéger l'initiative libre et les entreprises contre l'abus de la puissance économique;

- d) La libre entreprise, la propriété privée des moyens de production doivent être respectées. Les nationalisations systématiques sont à condamner.

Ceci n'exclut pas les entreprises d'Etat ou la nationalisation de certaines entreprises privées lorsqu'il s'avère que telle est l'exigence du bien commun.

- e) A raison des objectifs sociaux déjà rappelés la politique économique tendra à l'accroissement de la production et de la productivité ainsi qu'à la multiplication des possibilités d'emploi afin de prévenir ou de combattre le chômage.

7°) Politique internationale.

Implicitement ou explicitement il est constaté dans les diverses prises de position à l'égard de la politique internationale que l'Etat isolé n'est plus à même de répondre seul à certaines tâches qu'impose le bien-être des populations,

Préconisant la solidarité, les chrétiens affirment que chacun doit contribuer à l'accomplissement de ces tâches.

Plusieurs programmes se prononcent avec des nuances diverses en faveur d'une intégration européenne et d'une étroite collaboration dans le cadre du Pacte de l'Atlantique-Nord et de l'O.N.U.

C. - Elements de force.

Cet aperçu nous amène à constater des éléments de force. Les réponses au questionnaire en signalent d'autres. (1)

a) La large concordance des programmes prouve déjà par elle-même la concordance de l'inspiration et des soucis ainsi que la possibilité d'une fructueuse collaboration internationale plus étroite;

b) Le fait que les partis en cause groupent des personnes de toutes classes les oblige à la pondération et à une politique équilibrée. Il est de nature à renforcer l'orientation constante vers le bien commun.

Il ~~peut~~^{peut} faciliter la concentration des efforts vers des objectifs situés au-delà des intérêts immédiats.

c) La composition des partis, que nous venons de rappeler, et leur programme de bien commun font de ces partis de naturels candidats au Gouvernement. Or la gestion gouvernementale est le moyen normalement le plus adéquat de l'action politique et de la réalisation du programme.

d) Les chrétiens possèdent la richesse de vérités humaines (dans le sens de vérités concernant l'homme).

(1) Tout en omettant tous aspects relatifs à l'organisation - envisagés dans un autre rapport - nous dépasserons ici dans une certaine mesure le plan doctrinal proprement dit mais est-il possible de rechercher des éléments de force en maintenant une cloison étanche entre la doctrine et l'action ?

Le christianisme leur apporte le sens de la valeur de la personne. La philosophie chrétienne, la doctrine sociale de l'Eglise leur offrent une exacte conception de la hiérarchie de valeur entre la personne et la société ou plus exactement des sociétés, des diverses sociétés qui, chacune selon sa finalité, doivent servir au développement de l'homme.

La tradition chrétienne contient un acquis d'expérience humaine.

- e) La vie chrétienne implique le souci du bien-être d'autrui, qui incite au souci du bien commun. Diverses réponses soulignent le dévouement et le sens des responsabilités de chrétiens s'occupant de la chose publique.
- f) Enfin d'aucuns signalent des facteurs probablement valables partout, à savoir :
 - le sens de la famille et la solidité de la famille chrétienne;
 - les bienfaits sociaux répandus par de fortes organisations chrétiennes de toutes sortes.

II.- POINTS NEGATIFS.

Aux points positifs communs opposons maintenant les points négatifs. Nous ne pouvons dire les points négatifs communs, car comment vérifier si en dehors des éléments fournis il n'existe pas de données doctrinales importantes contenues dans des documents que le rapporteur ignore ou qui peut-être même ne sont pas écrites.

Qu'on lui pardonne ses erreurs, voire même ses injustices involontaires. Elles auront le mérite de provoquer d'utiles rectifications.

Pour faciliter la confrontation suivons, pour autant que la matière le permette, le même ordre que pour les points positifs.

A.- Position doctrinale générale.

- 1°) Notons d'abord les divergences dans la manière de concevoir la doctrine politique et d'établir son point de départ.

Les principes des programmes sont tantôt l'expression des vues idéologiques propres aux membres du parti, tantôt les principes suivant lesquels le parti se propose de gouverner le pays.

./...

Les uns partent de la thèse, les autres de l'hypothèse; les uns précisent le point de vue idéal qui orientera l'action du parti, les autres tracent un programme de gouvernement, selon une échelle de valeurs propre mais considérée comme valable et acceptable pour la nation entière.

Ainsi les principes de départ s'étalent avec des nuances diverses entre les deux niveaux extrêmes suivants :

- d'une part la vérité religieuse et la constatation que l'Etat lui-même doit reconnaître et servir Dieu, se conformer aux lois divines et à la morale chrétienne qu'il appartient à l'Eglise de définir;
 - d'autre part la sauvegarde de la civilisation occidentale qui est chrétienne et qui implique la reconnaissance de la valeur de la personne humaine et, ajoutent d'aucuns, le respect du droit naturel chrétien et de la morale chrétienne.
- 2°) Non seulement les programmes sont-ils élaborés à partir de niveaux différents, comme il vient d'être signalé, mais encore constate-t-on l'équivoque du terme doctrine et, semble-t-il, une confusion de fond entre la doctrine religieuse, la doctrine philosophique et la doctrine politique.
- 3°) Surtout il faut souligner l'insuffisance générale de la doctrine politique proprement dite.

Après avoir établi de larges principes abstraits, les programmes descendent ensuite tout à coup à l'examen de points particuliers sans que l'on trouve entre les deux les critères généraux permettant non pas de déterminer a priori, mais d'orienter la solution des questions concrètes selon une conception politique d'ensemble.

Il manque une vue générale suffisamment claire de la structure que les chrétiens entendent donner à la cité s'ils en ont le pouvoir, des droits et responsabilités qu'ils veulent attribuer à l'Etat, aux personnes, aux sociétés, réellement, c'est-à-dire dans nos pays, au cours de notre siècle et dès lors en tenant compte tant des situations de fait qu'il n'y a point moyen de modifier (notamment des divergences idéologiques) que des grands problèmes devant lesquels nous place notre époque.

Certaines lacunes mentionnées ci-après en constitueront des exemples.

- 4°) Signalons en passant une autre équivoque. Tous les partis se déclarent non-confessionnels, ce qui signifie pour les uns que le parti est ouvert à tous ceux qui souscrivent au programme, quelle que soit leur religion; pour d'autres que leur programme ne se réfère à aucune religion.

B.- Points concrets.

Sans aucunement vouloir être complets à cet égard, arrêtons-nous un instant à quelques questions plus concrètes au sujet desquelles les programmes nous paraissent manquer de précision. Nous aurons ainsi une illustration et peut-être une justification des observations qui viennent d'être exprimées.

Partons des problèmes politiques posés pour mieux situer les questions envisagées et pour faciliter l'appréciation de leur importance.

1°) Notre époque connaît une rapide évolution qui implique des transformations et une reconstruction de la société politique. L'existence de leurs partis et de leurs programmes prouvent que les chrétiens veulent s'efforcer de réaliser eux-mêmes cette reconstruction ou d'y participer au maximum pour l'orienter selon leurs conceptions.

Mais nos sociétés sont travaillées par des courants idéologiques divers et leurs citoyens se répartissent entre des philosophies et des religions diverses.

Quelle est, selon leur doctrine politique, l'attitude des chrétiens au pouvoir en ce qui concerne les rapports entre l'Etat et l'Eglise ou les Eglises, entre la gestion politique et les vérités religieuses ?

Préconisent-ils le critère de la liberté de conscience et le droit de sincérité des citoyens en admettant, dès lors, que pour l'Etat les Eglises sont des institutions respectables certes, mais se situant au même niveau que d'autres institutions culturelles, que la religion, que les religions sont des idéologies à côté d'autres idéologies, toutes ayant le droit de s'épanouir suivant leur vitalité propre ?

Ou estiment-ils que les chrétiens doivent revendiquer la reconnaissance par l'Etat de la mission divine de l'Eglise, des Eglises et des "droits imprescriptibles de la vérité et de la morale religieuse" ?

C'est là un aspect fondamental du pluralisme idéologique.

Les principes premiers des programmes ne contiennent pas de nette prise d'attitude à cet égard.

Ajoutons que les questions posées ne se tranchent pas par un simple oui ou non. D'autres précisions sont requises : dans quelle mesure une majorité même très large peut-elle en la matière imposer sa volonté à une minorité; faut-il dans un même Etat faire des distinctions entre les différents pouvoirs publics (des communes, des provinces, des cantons) suivant qu'ils s'adressent ou non à des communautés idéologiquement homogènes ?

./...

2°) Notre siècle est caractérisé par l'émancipation des masses et par l'instauration de la démocratie politique. Tous les parties en cause déclarent adhérer à celle-ci.

Mais on ne définit point les éléments essentiels de la démocratie politique à laquelle on s'attache.

Cependant, n'est-il pas nécessaire de le faire en présence des puissants courants antidémocratiques que nous avons connus et que nous connaissons dans nos pays ?

Ne faut-il pas des critères de la démocratie en face des questions que posent à cet égard des rouages nouveaux ou des puissances de fait, tels les groupements financiers, l'organisation professionnelle, les divers syndicats, les partis politiques, l'administration ?

Ne faut-il pas se préoccuper de l'efficacité du régime démocratique en songeant aux difficultés à vaincre et à l'impression de dynamisme que peuvent donner des systèmes totalitaires ?

3°) Les masses poursuivent aussi leur émancipation sociale et économique, leur accès au bien-être et à la sécurité, leur participation à la gestion économique et sociale, leur accès à l'enseignement et à la culture.

Comment répondrons-nous à ces aspirations légitimes ?

Les programmes, nous l'avons signalé, s'opposent à cet égard au libéralisme comme au marxisme, ils indiquent les objectifs à poursuivre, les tâches de l'Etat et des sociétés subordonnées en insistant sur le principe de subsidiarité.

Mais peut-on dire que les directives sont suffisantes pour orienter l'action ? Dans leurs réponses au questionnaire plusieurs équipes signalent que dans la pratique les chrétiens admettent trop facilement la solution socialisante, l'extension de l'intervention de l'Etat, la formule d'uniformité et de centralisation. Serait-ce uniquement dû à leur manque de combativité ? N'y a-t-il pas aussi un manque d'achèvement du programme qu'ils auraient à appliquer ?

Nous songeons notamment aux points suivants que les programmes n'éclairent guère :

a) En proposant la reconnaissance des tâches et responsabilités des professions vise-t-on l'ensemble de la vie économique ou les branches d'activité ?

Par ailleurs on n'indique guère ni quelle sera la responsabilité réelle du pouvoir professionnel, ni quels seront les rapports entre celui-ci et le pouvoir politique.

Et préconise-t-on l'acceptation par les travailleurs de niveaux de vie nettement différents d'une branche d'activité à l'autre, d'une entreprise à l'autre, dans la mesure ou leur prospérité propre le comporte ?

Autre aspect de la répartition de la richesse produite : comment doivent se concilier l'autonomie, la responsabilité des professions, sources de la richesse, et les charges toujours croissantes de l'Etat, notamment par suite des nouvelles interventions que les programmes chrétiens eux-mêmes ne manquent pas de réclamer en différents domaines (enseignement, logement, santé publique...)

- b) S'il est une communauté de production c'est bien l'entreprise.

Les programmes estiment qu'il convient de rechercher les moyens d'associer les travailleurs à la gestion et de les faire participer à la répartition de la richesse produite.

Mais que veut-on exactement ? Ne conviendrait-il pas d'avoir une idée plus précise après qu'il fut déclaré depuis si longtemps qu'il convenait de tempérer le caractère du louage de services par des éléments de l'association ?

- c) Dans la ligne de la poursuite du bien-être général, il est couramment réclaté que l'on reconnaisse aux citoyens, même par voie constitutionnelle des "droits sociaux", notamment le droit au travail, le droit au minimum vital, le droit à la sécurité sociale, le droit à l'enseignement.

Quelle est l'attitude des chrétiens à cet égard ? Et quelle est leur attitude à l'égard de "l'égalité des chances", objectif que proposent différents documents internationaux et qui, tout au moins dans son plein sens, est incompatible avec la solidarité familiale ?

- 4°) Les rapports familiaux se transforment; la femme a pris une place nouvelle dans la société; la plupart des enfants acquièrent une autonomie plus ou moins complète avant d'atteindre la majorité.

Les programmes insistent certes sur une politique familiale mais en ne visant guère que la protection économique des membres de la famille.

Nous n'apprenons presque rien des questions plus profondes.

./...

Quel est le point de vue politique des chrétiens concernant le statut de la femme mariée, sa dépendance juridique et économique à l'égard du mari, son travail professionnel, concernant la sécurité sociale de la femme au foyer, concernant la part de la femme dans l'autorité parentale ?

Voulons-nous par ailleurs reconnaître vraiment la communauté familiale, la solidarité familiale ? N'impliquent-elles pas notamment le patrimoine familial, l'obligation d'entraide familiale par rapport à laquelle toutes obligations d'entraides d'autres sociétés seraient subsidiaires.

La doctrine politique chrétienne contient-elle une réponse à ces questions ou les premiers éléments de la réponse ?

- 5°) Plusieurs pays connaissent de graves problèmes de population, soit que leur population soit trop dense, soit qu'au contraire elle s'amenuise dans une mesure fâcheuse pour le bien commun.

L'Etat peut-il, doit-il suivre une politique nataliste tendant à encourager ou à freiner la natalité par des moyens honnêtes ?

Dans quelles conditions et moyennant quelles garanties une politique d'émigration peut-elle être pratiquée ?

- 6°) Des pays européens ont la gestion et la responsabilité de territoires d'outre-mer, surtout des responsabilités à l'égard des populations de ces territoires.

Les programmes proclament certes qu'il faut poursuivre le bien-être de la population indigène et son émancipation progressive.

Mais on ne pourrait dire, nous semble-t-il, que l'on y trouve définis d'une façon suffisante et justifiée les objectifs et les grandes lignes de la politique à suivre en la matière.

Cependant diverses questions se posent et notamment la suivante : Comment les Etats qui, par suite de leur pluralisme idéologique, n'ont comme tels aucune doctrine, peuvent-ils apporter une civilisation valable, comment se comporteront-ils p.ex. en matière d'enseignement, comment réagiront-ils à l'égard des religions et des idéologies diverses qui veulent s'emparer des indigènes ?

- 7°) Enfin est-il nécessaire de souligner les problèmes que posent la situation internationale et la politique à suivre sur ce plan.

Il est superflu de rappeler les différentes questions relatives à la coopération internationale nécessaire et à l'intégration européenne.

- a) Constatons d'abord que les données communes à tous les programmes sont fort réduites.
- b) A ceux qui donnent les réponses les plus affirmatives se posent encore des questions importantes, notamment :
- quelles garanties doit exiger l'Etat pour transférer à une organisation supranationale tout ou partie de l'autorité qu'il ne possède lui-même qu'à cause de ses devoirs à l'égard des citoyens;
 - faut-il tendre à un transfert général, sous réserve de certaines prérogatives ou, au contraire, l'Etat doit-il se réserver la plénitude de l'autorité sous réserve des pouvoirs déterminés transférés;
 - le transfert constitue-t-il une délégation révocable ou à terme ou une attribution définitive et irrémédiable sauf révolte.
- c) Enfin il y a un aspect dans les rapports internationaux qui est peu envisagé : les éventuelles obligations morales à l'égard d'étrangers ou de pays dans la détresse.

La question se pose à l'égard de personnes : étrangers qui veulent s'établir dans le pays ou qui sont établis dans le pays. Elle se pose à l'égard de pays.

C.- Eléments de faiblesse.

Comme nous avons dégagé les éléments de force, notons les éléments de faiblesse que fait apparaître l'examen des programmes et que signalent les réponses au questionnaire.

- 1°) Il y a, nous semble-t-il, une évidente insuffisance de doctrine politique.

Il faut le souligner : tous les points négatifs mentionnés ne sont pas pour autant et nécessairement des éléments de faiblesse. Ce n'est pas une faiblesse si les uns abordent leur programme au niveau philosophique et d'autres au niveau politique. Ce n'est pas encore une faiblesse si les programmes ne donnent pas de réponse à toutes et à chacune des questions qu'on nous reprochera peut-être d'avoir recherché avec trop de zèle.

Mais c'est une faiblesse que les lacunes soient si larges.

./...

C'est une faiblesse que (oui ou non sous de premières considérations philosophiques) il n'y ait pas ce qu'on peut considérer comme une doctrine politique suffisante c,à,d. une fondamentale prise d'attitude quant à la gestion de la chose publique à notre époque et dans nos pays et impliquant la détermination des valeurs que l'on veut promouvoir, à notre époque, dans nos pays, la conception générale de ce que l'on veut construire et des solutions que, dans cette perspective, l'on veut donner aux grands problèmes de notre temps.

- 2°) Les partis en cause sont des partis de bien commun groupant des personnes de toutes classes en vue d'une politique d'intérêt général, mais les réponses signalent que le comportement pratique ne répond guère à cette conception élevée.

Les partis sont travaillés par des courants internes opposés; ils ont une aile gauche et une aile droite; leurs mandataires, leurs cadres se préoccupent plus de la défense d'intérêts de groupe que de l'intérêt général.

Plusieurs se plaignent d'un manque de combativité pour la réalisation du programme propre et trop souvent, disent-ils, ceux qui ont à prendre des responsabilités se laissent entraîner vers les solutions plus faciles d'étatisme et de centralisation.

Par ailleurs on ajoute le nombre insuffisant de personnes d'expérience politique capables de dominer les problèmes à résoudre.

- 3°) Une autre faiblesse réside dans l'insuffisance de la formation et de la compréhension politique.

Les chrétiens, signale-t-on, ne comprennent pas pleinement l'enjeu de la lutte politique, ils ne saisissent pas l'idéal qui a inspiré leur programme, ils se désintéressent aisément de la chose publique, méconnaissent l'importance de la fonction publique et se livrent volontiers au dénigrement à l'égard des politiciens.

Certains ajoutent un manque de foi dans les forces chrétiennes et un complexe d'infériorité par rapport à d'autres courants.

- 4°) Enfin d'aucuns citent encore comme une faiblesse l'absence d'une action chrétienne politique suffisante sur le plan international et une organisation appropriée aux nécessités de l'heure.

./...

III.- CONCLUSIONS.

Appréciations.

1°) Les chrétiens disposent de forces puissantes : la richesse de leur vérité, notamment la notion exacte de l'homme, et l'expérience humaine d'une longue tradition. On peut ajouter le nombre des chrétiens et, pour les faire agir, le fondement du devoir.

Et cependant sur le plan politique, ils apparaissent singulièrement désarmés.

De quoi cela provient-il ?

Nous croyons qu'à cet égard interviennent particulièrement les facteurs suivants qu'il convient de toute façon de soumettre à l'appréciation.

2°) Les chrétiens se méfient *des réformes ; et ils ont tendance à les croire,* ~~de tout bouleversement~~ susceptibles de troubler l'ordre et de déchaîner de méchantes passions.

Ils paraissent enclins à craindre que les transformations et une action hardie sur le plan de la vie publique ne fassent plus de mal que de bien.

Ils sont plus entraînés à s'opposer sur ce plan à des courants nouveaux, à défendre les droits de l'Eglise et de la religion qu'à promouvoir des réformes et à reconstruire la société suivant les exigences de leur temps.

3°) Ils se meuvent difficilement dans l'hypothèse.

Ils confondent fréquemment les vérités religieuses, la philosophie et la morale chrétiennes d'une part et la doctrine politique d'autre part.

Certes les premières dominent la seconde mais elles n'en sont point déterminantes. En d'autres termes, n'importe quelle doctrine politique n'est pas compatible avec la philosophie et la morale chrétiennes, mais celles-ci n'imposent aucune doctrine politique déterminée.

Au surplus si les premières sont contraignantes pour la personne devant sa conscience, elles ne lui permettent pas d'imposer leur acceptation à autrui.

L'absence d'une conception nette à cet égard paralyse l'action politique.

./...

4°) Le rassemblement des forces chrétiennes ne se fait pas suffisamment sur une base réaliste.

Souvent l'on croit pouvoir contraindre les chrétiens, ou les catholiques en particulier, à s'unir autour d'un programme politique qui s'imposerait moralement à eux en vertu de leurs principes.

On s'étonne de l'échec. Pourtant à la réflexion ^{surtout} il est évident qu'un programme politique contient ~~essentiellement~~ des éléments moralement neutres ~~pour s'imposer moralement, ainsi que nous l'avons déjà fait observer.~~ _{et ne saurait donc}

Ne serait-il pas plus efficace de poursuivre l'unité en faisant ressortir combien celle-ci est ~~pratiquement~~ nécessaire pour éviter que ne se perdent des valeurs auxquelles un si grand nombre sont attachés.

5°) Mais prend-on suffisamment soin de faire ressortir pleinement l'enjeu de la lutte politique ?

Nous songeons surtout à trois réalités :

a) Dans nos pays le christianisme (et donc la civilisation occidentale en tant que chrétienne) se trouve menacé par de puissants courants matérialistes et particulièrement par le marxisme qui promet de répondre aux aspirations des masses laborieuses au bien-être et à une pleine émancipation.

Les chrétiens n'ont pas su prévenir le mal; ils n'ont pas su prendre à temps les mesures hardies nécessaires pour exclure le choix entre le christianisme et le mieux être.

C'est par une politique constructive seule qu'on peut réagir, sauvegarder le christianisme et ouvrir la chance de lui reconquérir des masses à l'égard desquelles il existe d'ailleurs une dette de responsabilité.

b) Sur le plan international nos pays demeurent cependant le foyer de la civilisation occidentale et du christianisme. Sauront-ils sauvegarder leur existence et leur vitalité pour maintenir ces valeurs et les faire rayonner dans le monde.

c) Sur l'un comme sur l'autre plan, l'action chrétienne ne pourrait se maintenir longtemps en face des courants hostiles qu'elle rencontre si elle n'était soutenue par une action politique. Une évidence ? Oui, mais ne l'oublie-t-on souvent ?

./...

Conclusions pratiques.

Cet exposé, ces observations, soumis aux débats comportent-ils, permettent-ils de réelles conclusions ?

Nous n'oserions encore en formuler aucune quant au fond.

On peut cependant dans ce qui précède trouver la confirmation de deux idées déjà exprimées précédemment de différents côtés et qui sont les suivantes.:

Il faudrait encore redoubler les efforts d'information et de formation politiques des chrétiens afin qu'ils prennent mieux conscience de quoi il s'agit.

Malgré les difficultés pratiques d'une telle entreprise il faudrait s'efforcer de poursuivre la confrontation des programmes et d'examiner en commun le fondement de la doctrine chrétienne et les points les plus importants.

Afin d'approfondir, d'enrichir et de mieux faire connaître la conception de la démocratie chrétienne,